

Conseil municipal N° 5/2016 du 5 juillet 2016

Convocation en date du : 30 Juin 2016 Affichée le : 30 juin 2016

Tableau de présence :

NOM	Р	Α	Ε	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	Х						
André COLLON	Х						
Ghislaine BEAUME	Х						
Jean-Pierre RIBAULT	Х						
Aurélie ANDREANI	Х						
Annie BOULON	Х						
Jean Paul CHEVREL	Х						
Jean-Charles GALINDO					Χ	M. Jean-Paul CHEVREL	5/07/2016
Jean-Louis LAISSARD	Х						
Fernanda MOUREAU	Х						
Hervé ODET	Х						
Isabelle ROGNARD	Х						
Sandrine TOMAS	Х						
Total	12	0	0	0	1		

Légende : P (Présent) - A (Absent) - E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Autres personnes présentes :

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul CHEVREL a été nommé secrétaire de séance

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

Sans objet

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 10/05/2016 n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme : demande d'un nouveau zonage au lieu-dit « Champ rond »
- Délibération Rifseep
- Organisation du temps périscolaire 2016-2017 compte rendu école
- Demande investissement informatique pour la Directrice de l'Ecole
- Recrutement Personnel : surveillance restauration animations périscolaires et pause méridienne
- Réflexion sur l'emploi de Mr Gabriel GUIDE
- Délibération pour désigner un deuxième suppléant au sein du SIEA
- Délibération EPF
- Etude de l'avant-projet de la reconstruction du bâtiment scolaire et de la salle polyvalente
- Questions diverses : demande d'un terrain de sport intercommunal par Mr DEVILLER Wilfried

------ Page 1 / 4 ------

<u>URBANISME: DEMANDE D'UN NOUVEAU ZONAGE AU LIEU DIT</u> « CHAMP ROND »

Mme PRALUD-RENDU Laurence expose au conseil municipal son souhait de légaliser la maison médicale, dont elle en est propriétaire, par un changement de destination de sa parcelle du PLU actuel.

Elle rappelle que son cabinet est composé de : 3 masseurs kinésithérapeutes, 1 médecin, 1 chirurgien-dentiste, 1 ostéopathe, 1 diététicienne nutritionniste, tous locataires. Elle informe également qu'elle envisage des soins par balnéothérapie, créant 3 à 4 emplois supplémentaires avec un nouveau pôle secrétariat.

Le but est de pérenniser cette maison médicale car, en cas de décès du propriétaire, les praticiens exerçants se retrouveraient en situation illégale.

Après avoir écouté l'exposé de Mme PRALUD RENDU, Monsieur le Maire explique que seule une révision du PLU peut légaliser cette maison médicale entrainant un délai de 2 à 3 ans.

DELIBERATION RIFSEEP:

Madame Sandrine TOMAS explique la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} juillet 2016, repoussé au 1^{er} septembre 2016, qui a pour vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants. Le principe du RIFSEEP a pour objectif de valoriser l'ensemble des parcours professionnels ou les fonctions en intégrant l'IFSE, une part liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise, et le complément indemnitaire annuel, le CIA, lié à l'entretien professionnel.

Rappelle que 3 agents de la commune bénéficient de primes. Après deux réunions de concertation sur ce nouveau dispositif il a été décidé de maintenir les primes actuelles des agents sur le principe de l'IFSE, sachant que les agents pourront bénéficier d'un CIA en fonction du travail accompli.

Les primes seront versées mensuellement.

Informe également qu'un projet de délibération est parti au centre de gestion pour validation.

Après avoir écouté l'exposé de Mme Sandrine TOMAS, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce nouveau régime indemnitaire dans le respect des principes définis ci-dessus.

ORGANISATION DU TEMPS PERISCOLAIRE 2016-2017

Madame Ghislaine BEAUME donne les informations du compte rendu de la dernière réunion du conseil d'école qui concerne la mairie :

- 78 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire 2016-2017.
- La 4^{ème} classe est au seuil de sa fermeture au vu de la diminution de l'effectif scolaire. Elle sera cependant maintenue pour l'année 2016-2017. Si les effectifs ne devaient pas augmenter en 2017-2018, sa fermeture devra être envisagée.
- Le budget alloué aux enfants représente 42€ par élève. Une participation sera très certainement demandée à la rentrée pour le changement des programmes scolaires en raison des nouveaux programmes. Prévoir une enveloppe supplémentaire au budget.
- Les planchers des classes élémentaires sont à considérer en urgence. Il n'y a pas d'autres travaux demandés.
- L'équipe enseignante renouvelle sa demande d'achat de tapis EPS et d'un chariot pour ranger ce matériel dans la salle polyvalente. Il faut prévoir de le sécuriser contre son utilisation lorsque la salle est louée.

Après avoir entendu la demande de Madame la Directrice, le conseil municipal émet un avis favorable à l'achat de 12 tapis et d'un chariot, achat qui sera différé en attendant la réalisation des travaux de la salle polyvalente.

Mme Ghislaine BEAUME soumet le souhait de Madame la Directrice pour l'achat d'un nouveau poste informatique. A l'unanimité le conseil accepte cet achat et le prévoit chez notre fournisseur CERIG.

Concernant le temps périscolaire, une lettre d'information a été diffusée par la Mairie le 25 mai dernier à l'intention des parents. L'association Thuri'Gônes, qui reprendra en charge les activités de 15 h 45 à 17 h, a organisé une réunion afin d'expliquer aux parents les modalités de cette nouvelle organisation et de fixer les nouveaux tarifs qui ont été adoptés.

<u>RECRUTEMENT PERSONNEL : SURVEILLANCE RESTAURATION – ANIMATIONS PERISCOLAIRES ET PAUSE MERIDIENNE</u>

Mme Ghislaine BEAUME informe qu'il faut prévoir deux personnes pendant la pause méridienne, une en remplacement de Mme DIDIER Amandine et l'autre en remplacement de Nathalie, intervenante de la FOL

Informe qu'elle attend la réponse d'une personne pouvant être intéressée.

Prévoir de passer une annonce à pôle emploi, sur le site de la mairie, à Passerelle en Dombes et au panneau d'affichage pour ce recrutement.

REFLEXION SUR L'EMPLOI DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe que le contrat aidé de M Gabriel GUIDE arrive à expiration le 13 septembre 2016.

Après réflexion et discussion Mr Gabriel GUIDE sera reconduit par un nouveau contrat pour une durée de 1 an.

<u>DELIBERATION POUR DESIGNER UN DEUXIEME SUPPLEANT AU SEIN</u> <u>DU SIEA</u>

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de désigner un deuxième suppléant au sein du syndicat. Après un tour de table, M Jean-Paul CHEVREL est désigné.

DELIBERATION EPF (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER)

Monsieur le Maire sollicite la délibération du Conseil Municipal afin de :

- refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du département de l'Ain.
- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
- respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
- d'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales et des politiques locales, le tout en accompagnement des politiques d'Etat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce refus suivant les raisons exposées ci-dessus.

ETUDE DE L'AVANT PROJET DE LA RECONSTRUCTION DU BATIMENT SCOLAIRE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Bâtiment scolaire

Au vu du coût actuellement estimé, la commune de Saint-Jean-de-Thurigneux ne peut supporter financièrement la construction d'une école neuve sans grever lourdement son budget pour plusieurs années et/ou sans revaloriser d'une façon importante les impôts locaux.

Deux possibilités restaient possibles :

- surélever le bâtiment situé entre le portail et le rond-point,
- démolir ce bâtiment et le reconstruire sur 2 niveaux.

La première possibilité n'a pas été validée suite aux pré-études et aux nouvelles normes, notamment en matière de sismicité, amenant un budget supérieur à une reconstruction. La seconde solution a donc été retenue et Monsieur le Maire donne lecture de l'avant-projet de la reconstruction du bâtiment scolaire proposé par le cabinet d'architecture Laurent CHASSAGNE pour un montant estimé de 720 000€ HT.

Après de grosses interrogations le conseil municipal accepte le projet par 7 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, mais demande à Monsieur le Maire de consulter pour avoir rapidement une seconde proposition pour un groupe scolaire neuf à minima (4 classes, une salle périscolaire, une cantine, préau et cour de récréation,) implanté à proximité de l'espace multisports.

Si cette nouvelle estimation montre que la commune peut financer ce groupe scolaire neuf, le conseil se réserve le droit d'annuler la présente décision prise par délibération et de la remplacer par une nouvelle.

Salle polyvalente

Monsieur le Maire donne lecture de l'avant-projet établit par le cabinet d'architecture Laurent CHASSAGNE sur la rénovation et l'extension de la salle polyvalente.

Cette étude comprend les prestations suivantes : démolition gros œuvre, étanchéité couverture, menuiseries extérieures, menuiseries intérieures, plâtrerie peinture plafond, revêtement de sols, faïences, lots techniques.

Le montant estimé de ces travaux s'élèvent à 158 714,40€ TTC soit 132 262,00€ HT.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité de lancer les procédures administratives afférentes à ce marché, et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions (Départementales, DETR, dotation de soutien à l'investissement).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Wilfried DEVILLER demande la disposition d'un terrain de sport intercommunal. Le conseil municipal entérine sa demande.

AICAR : le conseil municipal a avisé Madame la Directrice de l'AICAR qu'il ne reconduirait pas sa subvention au-delà de l'année 2016.